



LE 501 DAIRE

JUILLET
2026

LE BULLETIN D'INFORMATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES UNIS DE L'ALIMENTATION ET DU COMMERCE



ENTREVUE SUR
LES MÉTIERS

ÉDITH CHARLAND
Institut canadien de Québec (ICQ)

BUREAU DE MONTRÉAL
4850, BOUL. MÉTROPOLITAIN EST
SAINT-LÉONARD (QUÉBEC)
HIS 2Z7
514 725-9525

BUREAU DE QUÉBEC
2825, BOUL. WILFRID-HAMEL
QUÉBEC (QUÉBEC)
GIP 2H9
418 624-4737

BUREAU DE L'ABITIBI
579, RUE LARIVIÈRE
ROUYN-NORANDA (QUÉBEC)
J9X 4J5
819 764-9529

1 877 665-9525



SITE INTERNET



FACEBOOK



INSTAGRAM



CC/TV

www.tuac501.org



ISABELLE ROY
PRÉSIDENTE DES TUAC 501

UN PASSAGE DE TÉMOIN PORTEUR D'AVENIR AUX TUAC 501

Le début de l'année 2026 marque une étape importante pour les **TUAC 501**. En janvier dernier, le président de la section locale, **Alain Lachaine**, a annoncé sa retraite, tournant ainsi une page marquante de notre organisation. Après de nombreuses années d'engagement, son départ s'inscrit dans une transition réfléchie, qui nous permet d'assurer la continuité de nos actions tout en regardant vers l'avenir.

ALAIN LACHAÎNE

Avant tout, il est essentiel de souligner le parcours exceptionnel d'Alain. Membre des TUAC 501 depuis 1996, il a consacré près de 30 ans à défendre les droits des travailleurs et des travailleuses. Il a d'abord œuvré comme négociateur, avant de devenir secrétaire-trésorier en 2007, puis président en 2011.

Au fil des années, Alain a su bâtir une organisation solide, proche de ses membres et profondément ancrée dans ses valeurs. À la présidence, il a représenté avec conviction plus de 19 000 syndiqué(e)s, toujours avec le même objectif : améliorer concrètement leurs conditions de travail et faire respecter leurs droits.

Son leadership, à la fois calme et déterminé, a marqué les TUAC 501. Il a su maintenir un équilibre entre la fermeté nécessaire en négociation et une approche humaine, centrée sur les personnes. Son

apport est immense et l'organisation que nous connaissons aujourd'hui porte clairement son empreinte.

Alain, je tiens à te dire merci. Merci pour ton engagement, pour ta rigueur et pour tout ce que tu as apporté aux TUAC 501. Je te souhaite une retraite pleinement méritée, remplie de projets et de moments à ton image.

ISABELLE ROY

Pour ma part, c'est avec beaucoup de fierté et d'humilité que j'ai accepté de prendre la relève à la présidence. Mon parcours au sein des TUAC 501 a commencé en 1989, d'abord comme membre, puis comme déléguée syndicale et déléguée sociale à l'entrepôt Jean Coutu. Au fil des années, j'ai eu la chance d'occuper plusieurs fonctions, notamment comme recruteuse syndicale, adjointe au service juridique, représentante syndicale et négociatrice.

Ces expériences m'ont permis de bien comprendre les réalités du terrain, mais aussi les défis auxquels notre organisation doit faire face. Mon engagement m'a également amenée à m'impliquer dans les enjeux liés à la condition des femmes, notamment au sein du CCVTF, ainsi qu'à différents niveaux au sein des TUAC, tant au provincial qu'au national.

Plus récemment, j'occupais le poste de secrétaire-trésorière depuis avril 2024. Cette fonction m'a permis d'approfondir ma

connaissance des dossiers administratifs et financiers, ce qui constitue un atout important dans mon nouveau rôle.

J'aborde cette nouvelle responsabilité avec sérieux et détermination. Je suis profondément attachée aux valeurs des TUAC 501 et je souhaite poursuivre le travail accompli en misant sur la proximité avec les membres, la force de notre représentation et la qualité de nos services aux membres.

MATHIEU POIRIER

Dans cette transition, je suis également heureuse de pouvoir compter sur Mathieu Poirier, qui a été nommé au poste de secrétaire-trésorier. Mathieu possède un parcours solide et une expérience concrète du milieu.

Il a travaillé pendant plusieurs années à l'entrepôt Metro Mérite 1, où il s'est impliqué comme délégué syndical et en santé et sécurité du travail. Il a ensuite agi comme formateur et s'est engagé activement dans le recrutement syndical. Après avoir complété sa formation au Collège du Fonds de solidarité FTQ, il a joint les TUAC 501 comme représentant syndical en 2019.

Depuis 2022, il occupe le rôle de coordonnateur des représentant(e)s, où il s'est démarqué par son sens de l'organisation, sa capacité d'écoute et son leadership. Son

“ JE QUITTE MES FONCTIONS AVEC FIERTÉ POUR LE CHEMIN PARCOURU ET CONFIANCE EN CELLES ET CEUX QUI PORTERONT LA SUITE. ”



engagement, tant sur le terrain qu'au sein des instances nationales, témoigne de son sérieux et de sa volonté de contribuer au mouvement syndical.

Mathieu, je te souhaite la bienvenue dans tes nouvelles fonctions. Je suis convaincue que ton apport sera précieux pour la suite.

ENSEMBLE, FORT(ES) ET UN(ES)

Les TUAC 501 entament ainsi un nouveau chapitre. Nous le faisons avec confiance, portés par une équipe engagée et par la force de nos membres. Les défis sont

nombreux, mais notre volonté demeure la même : défendre avec conviction les droits des travailleurs et des travailleuses membres des TUAC 501 et continuer à faire progresser leurs conditions de travail.



PRÉSIDENT SORTANT DES TUAC 501

ALAIN LACHAÎNE



DANIEL NADEAU
DIRECTEUR POUR L'EST DU QUÉBEC

ÊTRE MIEUX INFORMÉ(E) ET MIEUX PROTÉGÉ(E) AVEC LES TUAC 501

Être syndiqué(e) avec les TUAC 501, c'est avoir la possibilité d'améliorer concrètement votre quotidien au travail. Cela signifie aussi que vous n'êtes jamais laissé(e) à vous-même et que vous avez accès à des ressources pour vous informer, vous défendre et faire avancer vos conditions de travail. En vous joignant aux TUAC 501, vous faites partie d'un groupe fort, uni et respectueux qui agit ensemble pour améliorer les conditions de travail de tous les travailleurs et toutes les travailleuses, autant dans votre établissement que dans l'ensemble de votre secteur d'activité.

ÊTRE MIEUX PROTÉGÉ(E) AU QUOTIDIEN

Au quotidien, les avantages d'être syndiqué(e) sont bien concrets. Vous avez notamment accès à du soutien dès que vous en avez besoin. Une question, un doute, un problème? Vous pouvez compter sur les délégué(e)s dans votre milieu de travail ainsi que sur les représentant(e)s de service de la section locale pour vous aider et vous accompagner. Être syndiqué(e), c'est aussi avoir une voix forte à la table de négociation afin d'améliorer concrètement vos conditions de travail. Cela se traduit par de meilleurs salaires, des congés, des primes, ainsi qu'une plus grande stabilité et une meilleure sécurité d'emploi.

C'est également l'assurance d'avoir une protection importante lorsque surviennent des situations plus difficiles. Que ce soit un conflit, une mesure disciplinaire ou un enjeu lié à vos conditions de travail, vous n'avez pas à gérer cela seul(e). Vous êtes accompagné(e), conseillé(e) et représenté(e) à chaque étape. En plus de défendre vos droits, le syndicat vous aide à mieux les comprendre. Plus vous êtes mieux informé(e) et mieux préparé(e), plus vous êtes en mesure de faire respecter vos conditions de travail.

Concrètement, être syndiqué(e), c'est pouvoir compter sur du soutien, de l'information, de la représentation et sur une force collective qui agit pour vous et avec vous. C'est cette combinaison qui fait toute la différence au quotidien et qui vous permet d'aborder votre travail avec plus de confiance et de sécurité.

DES FORMATIONS UTILES, CONCRÈTES ET ACCESSIBLES

Un des grands avantages d'être membre des TUAC 501, c'est l'accès à des formations qui sont offertes dans plusieurs régions : Montréal, Québec, Rimouski, Chicoutimi, Amos, Drummondville ou Nouveau-Brunswick.

Le but est simple : vous donner des outils pour mieux comprendre vos droits et savoir comment agir dans différentes situations.

Voici quelques formations qui vous sont offertes :

- ➔ Délégué(e) syndical(e);
- ➔ Introduction à la SST;
- ➔ Réclamation en SST;
- ➔ Harcèlement psychologique;
- ➔ Négociation syndicale.

Ces formations vous donnent des outils concrets que vous pouvez utiliser tout de suite dans votre travail. Elles vous aident aussi à mieux comprendre les règles et à éviter des problèmes avant qu'ils arrivent.

ALLER PLUS LOIN AVEC LA FTQ

Les TUAC 501 vous offrent aussi des formations en collaboration avec la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec. Ces formations abordent des sujets importants qui touchent directement les personnes.

Parmi celles-ci :

- ➔ Délégué(e) social(e);
- ➔ Prévention du suicide.

Ces formations sont essentielles. Elles montrent que votre syndicat ne s'occupe pas seulement du travail, mais aussi de l'aspect

BOURSES D'ÉTUDES

- ✓ TUAC 501 (4 BOURSES)
- ✓ TUAC CANADA (5 BOURSES)

VISITEZ LE SITE INTERNET DES TUAC 501 EN NUMÉRISANT LE CODE QR CI-CONTRE POUR CONNAÎTRE LES MODALITÉS ET VOUS INSCRIRE AU DEUX BOURSES D'ÉTUDES EN MÊME TEMPS.

DATE LIMITE **2026**
30 SEPTEMBRE



humain. Parce qu'un milieu de travail en santé, c'est un milieu où les travailleurs et les travailleuses se sentent écouté(e)s et respecté(e)s.

SE SENTIR PLUS FORT(E) ENSEMBLE

En étant membre des TUAC 501, vous gagnez en confiance. Plus vous comprenez vos droits, plus vous êtes capable de les faire respecter. Avec les formations et le soutien, vous êtes mieux préparé(e) et plus solide face aux défis du quotidien.

Vous créez aussi des liens avec d'autres collègues. Les formations syndicales sont des moments pour discuter, apprendre et s'entraider. Avec le temps, cette solidarité devient une vraie force. Vous vous sentez appuyé(e), vous osez poser des questions et agir. Vous comprenez aussi mieux le rôle du syndicat et l'importance de vous impliquer, à votre façon.

UN INVESTISSEMENT POUR AUJOURD'HUI ET POUR DEMAIN

S'impliquer dans votre syndicat, ce n'est pas seulement régler des situations immédiates. C'est aussi préparer l'avenir. En participant aux formations et en vous informant, vous développez des compétences qui vous serviront longtemps.

Que ce soit pour aider un collègue, comprendre une convention collective ou participer à une négociation, ces connaissances deviennent de vrais outils au quotidien. Elles permettent aussi de bâtir une relève forte, capable de continuer à défendre les droits des travailleurs et des travailleuses.

Avec les TUAC 501, vous êtes mieux protégé(e) au travail, vous bénéficiez d'un soutien constant, vous avez accès à des formations utiles et concrètes,

vous comprenez mieux vos droits et vous gagnez en confiance, tout en sachant que vous n'êtes jamais seul(e). Être syndiqué(e), c'est vous donner les moyens d'améliorer votre situation, mais aussi celle de l'ensemble de vos collègues, en avançant ensemble avec des outils, du soutien et une véritable force collective.

Pour en apprendre davantage sur vos droits et sur les formations offertes, nous vous invitons à communiquer avec les délégué(e)s dans votre établissement ou avec les représentant(e)s de service des TUAC 501. Ils et elles pourront répondre à vos questions, vous accompagner et vous inscrire aux formations qui vous intéressent.

N'hésitez pas à faire le premier pas : c'est en vous informant et en vous impliquant que vous pouvez pleinement profiter de tout ce que votre syndicat met à votre disposition.

2026
JUILLET



ENTRE LES LIVRES ET LES GENS, UN MÉTIER REMPLI DE PASSION ET D'HUMANITÉ!

ÉDITH CHARLAND

COMMIS-CONSEIL EN BIBLIOTHÈQUE

Dans l'imaginaire collectif, travailler dans une bibliothèque, c'est souvent synonyme de silence, de livres bien rangés et de journées tranquilles passées à lire derrière un comptoir. Mais quand on prend le temps de jaser avec **Édith Charland, commis-conseil en bibliothèque à l'Institut canadien de Québec**, on réalise rapidement que la réalité est bien différente. Derrière les rayonnages et les couvertures colorées se cache un métier vivant, humain... et parfois même assez imprévisible.

Depuis maintenant dix ans, Édith travaille principalement à la bibliothèque Collège-des-Jésuites, dans l'arrondissement de Sainte-Foy. Une journée typique? Selon elle, ça n'existe pas vraiment. « Les journées se ressemblent, mais il y a toujours quelque chose qui vient changer le rythme », explique-t-elle avec un sourire.

Parce qu'au fond, travailler dans une bibliothèque, c'est surtout travailler avec le public. Et le public, lui, ne fonctionne jamais pareil d'une journée à l'autre. Il

y a les habitué(e)s qui viennent lire le journal tous les matins. Les étudiant(e)s qui arrivent en groupe après les cours. Les parents avec leurs enfants. Les retraité(e)s qui viennent faire un casse-tête ou emprunter une pile de livres... et il y a aussi les gens qui ont simplement besoin de parler un peu.

« Des fois, on devient presque psychologue pendant quelques minutes », raconte Édith. « Certaines personnes vivent de la solitude et la bibliothèque devient un endroit rassurant pour elles. » C'est justement cette dimension humaine qui la passionne le plus dans son travail. Le contact avec les gens. Les discussions spontanées. Les échanges autour des livres, mais aussi autour de la vie.

Elle se souvient notamment d'une femme venue lui parler longuement de la réalité autochtone. Une conversation qui l'a marquée. « Ça fait partie des petits moments qui rendent une journée spéciale. »

Évidemment, le métier comporte aussi son lot de défis. Parce qu'une bibliothèque moderne, ce n'est plus seulement un endroit silencieux rempli de livres. C'est devenu un véritable milieu de vie.

Aujourd'hui, les bibliothèques offrent des espaces de jeux, des ateliers, des conférences, des activités pour les familles, des services technologiques et même des aides numériques pour accompagner les gens moins à l'aise avec les ordinateurs.

« Il y a encore des personnes qui pensent qu'on passe nos journées à lire », lance Édith en riant. « J'aimerais vraiment ça être payée pour lire, mais ce n'est pas ça du tout! » En réalité, le rythme est soutenu. Il faut gérer les prêts et les retours, traiter les réservations provenant des **26 bibliothèques du réseau de Québec**, replacer les livres, répondre aux questions des usager(ère)s, aider avec les ordinateurs, gérer les imprévus techniques et parfois intervenir dans des situations plus délicates.





Bibliothèque de Québec

Succursale Collège - des - Jésuites



Parce que oui, même dans une bibliothèque, il peut y avoir des tensions. Édith remarque d'ailleurs que certaines clientèles sont devenues plus impatientes depuis la pandémie. « On sent qu'il y a quelque chose qui a changé chez certaines personnes », explique-t-elle. « Il y a plus d'impatience qu'avant. »

Même si les situations difficiles demeurent minoritaires, elles font maintenant partie de la réalité du travail de première ligne. Comme dans plusieurs autres métiers de service. Malgré tout, Édith demeure profondément attachée à son milieu de travail.

Pour elle, une bibliothèque représente beaucoup plus qu'un endroit où emprunter des livres. C'est un lieu de rencontre. Un refuge. Un espace où les gens peuvent apprendre, décrocher ou simplement respirer un peu. « Avant, on voyait les bibliothèques

comme des endroits où il fallait absolument rester silencieux. Aujourd'hui, c'est devenu un troisième lieu, un endroit où les gens vivent des choses. »

Ce changement, elle le voit tous les jours. Des enfants qui découvrent la lecture pour la première fois. Des adolescent(e)s qui viennent étudier ensemble. Des parents qui transmettent leur amour des livres à leurs enfants. Des personnes seules qui trouvent un peu de réconfort dans cet environnement calme et accueillant.

Et contrairement à ce qu'on entend parfois, les jeunes lisent encore. « Quand les gens me disent que plus personne ne lit, je leur réponds : venez faire un tour en bibliothèque! » Le secteur jeunesse demeure d'ailleurs l'un des plus populaires. Les retours de livres s'empilent constamment et les rayons se remplissent presque aussi vite qu'ils se vident.

Pour Édith, ça reste un signe encourageant. Parce qu'au-delà du métier, il y a aussi une mission culturelle importante. Celle de donner accès à la lecture, à l'information et à la découverte. Et ça, elle le ressent chaque jour.

Les bibliothèques évoluent avec leur époque. Elles deviennent plus vivantes, plus ouvertes, plus diversifiées. Mais au fond, leur essence demeure la même : créer des liens entre les gens, avec la culture et avec les histoires. « Peu importe ce qu'on lit, on partage tous un point commun : l'amour des livres », résume Édith.

Et après avoir discuté avec elle, on comprend vite que derrière chaque livre replacé sur une tablette, chaque réservation préparée ou chaque conseil donné au comptoir, il y a surtout une immense passion pour les gens et pour la lecture.

LA MALBAIE : CHOISIR VOS VACANCES ET SOUTENIR LE TRAVAIL DE NOS MEMBRES

Nichée entre fleuve et montagnes, la région de **La Malbaie** incarne à elle seule la richesse, la beauté et l'authenticité de Charlevoix. Véritable joyau du Québec, ce territoire unique attire chaque année des visiteur(euse)s en quête de paysages grandioses, d'air pur et d'expériences humaines marquantes.

Aujourd'hui plus que jamais, alors que plusieurs voyageur(euse)s choisissent de redécouvrir les merveilles d'ici, la région de La Malbaie s'impose comme une destination incontournable.

Au cœur de cette vitalité régionale, les centaines de travailleurs et de travailleuses, membres des **TUAC 501**, contribuent à faire vivre à la clientèle une expérience touristique d'exception. Leur savoir-faire, leur professionnalisme et leur accueil chaleureux façonent le souvenir impérissable que rapportent les visiteur(euse)s de leur passage.

CASINO DE CHARLEVOIX

Les **croupier(ère)s** du **Casino de Charlevoix** incarnent à la fois la précision et le sens du spectacle, offrant une expérience de jeu dynamique et accessible.

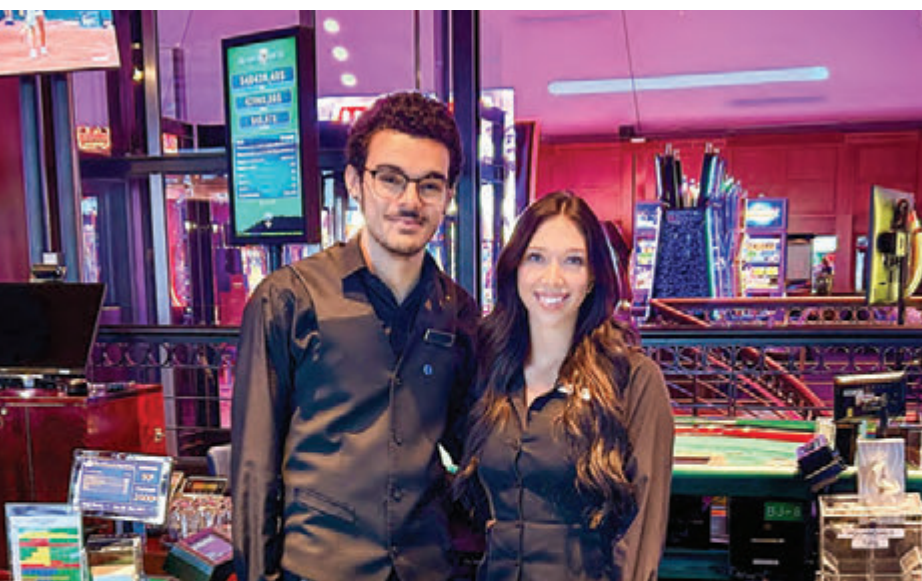
Du côté de la restauration au Casino, les équipes de la chaîne de restaurant **St-Hubert** proposent des repas réconfortants, généreux et appréciés de tous. Ici, pas de prétention gastronomique : on mise sur des classiques bien exécutés, dans une ambiance conviviale où tout le monde peut se sentir chez soi.

** Le Casino est d'ailleurs présentement à la recherche de candidat(e)s pour se joindre à ses équipes. Les personnes intéressées sont invitées à venir porter leur curriculum vitæ.*

LE PETIT MANOIR DU CASINO

Les **femmes de chambre** jouent un rôle essentiel dans le confort et la satisfaction de la clientèle du **Petit Manoir du Casino**. Par leur rigueur et leur souci du détail, elles contribuent à créer un environnement accueillant, propice au repos et à la détente.

Par ailleurs, l'équipe d'**entretien des aires de services** veille quotidiennement au confort et au bien-être de la clientèle. Que ce soit pour l'entretien des espaces communs ou du spa, ces travailleur(euse)s contribuent à offrir une expérience accueillante et reposante dans un environnement soigné et chaleureux.



CASINO DE CHARLEVOIX
Charles-Olivier Bouchard et **Audrey-Ann Boutin**,
croupier(ère)s



RESTO DU CASINO DE CHARLEVOIX
Jean-Guy Maltais plongeur, **Rachele Ratté** serveuse,
Olivier Bouchard cuisinier et **Marion Girard** barmaid



PETIT MANOIR DU CASINO
Donald Lavoie et Fahd Guelzim,
entretien des aires publiques



PAVILLON DU PETIT MANOIR DU CASINO
Branda Guérin,
femme de chambre

FAIRMONT LE MANOIR RICHELIEU

Le prestige des lieux se reflète dans la qualité du travail accompli chaque jour au **Fairmont Le Manoir Richelieu**. Les **chasseur(euse)s** accueillent les visiteur(euse)s avec professionnalisme et courtoisie, assurant dès l'arrivée une expérience fluide et chaleureuse.

Les **équipes d'entretien** veillent à maintenir un environnement impeccable, à la hauteur des normes élevées de ce prestigieux établissement.

Du côté de la **restauration**, nos membres mettent en valeur les produits du terroir avec passion, contribuant à faire rayonner la gastronomie de la région de Charlevoix.

Sur le parcours de **golf**, l'un des plus spectaculaires en Amérique du Nord, les équipes assurent un service irréprochable dans un décor à couper le souffle.

EN ROUTE VERS LA MALBAIE

Choisir La Malbaie pour ses prochaines vacances, c'est faire le choix d'un tourisme de proximité, porteur de sens. C'est soutenir des travailleur(euse) d'ici, qui participent activement à l'économie régionale et au dynamisme de leur communauté. C'est également privilégier une expérience authentique, ancrée dans un territoire où la nature et la culture se rencontrent harmonieusement, tout en contribuant au rayonnement du Québec. Et ce, en mettant en valeur un savoir-faire reconnu partout au pays et bien au-delà de nos frontières.

Dans un contexte où plusieurs Québécois et Québécoises décident de voyager localement, La Malbaie se distingue par son accessibilité, sa diversité et la qualité de son offre. Que ce soit pour un séjour de détente, une escapade gastronomique, une partie de golf ou une soirée animée, tout est là pour répondre aux attentes des visiteur(euse)s.

Mais au-delà des paysages et des infrastructures, ce sont les hommes et les femmes qui, par leur travail acharné, font toute la différence. Derrière chaque sourire, chaque geste attentionné et chaque service offert, se trouvent des travailleurs et des travailleuses engagés membres des **TUAC 501**, fier(e)s de leur métier et de leur région. Leur contribution est essentielle et mérite d'être pleinement reconnue et mise en valeur.

Planifier un séjour à La Malbaie, c'est bien plus qu'organiser des vacances. C'est poser un geste concret pour encourager l'économie locale et reconnaître le travail de ceux et de celles qui font vivre l'industrie touristique québécoise.

CET ÉTÉ, LAISSEZ-VOUS SÉDUIRE PAR LA MAGIE DE LA MALBAIE. VENEZ DÉCOUVRIR OU REDÉCOUVRIR UNE RÉGION FIÈRE. ACCUEILLANTE ET VIBRANTE. PORTÉE PAR DES GENS QUI ONT LE SOUCI DE VOUS OFFRIR LE MEILLEUR D'EUX-MÊMES.

AVIS DE MISES EN CANDIDATURE ET ÉLECTIONS DE L'EXÉCUTIF DES TUAC 501

MANDAT DU 1^{ER} JANVIER 2027 AU 31 DÉCEMBRE 2030

En vertu des Statuts de l'Union internationale des TUAC et des Statuts et Règlements de notre section locale, il est requis que les dirigeants et les dirigeantes de la section locale 501 soient élus aux quatre ans. Le mandat des dirigeants et des dirigeantes de la section locale 501 expire le 31 décembre 2026.

Voici la liste des postes en élection aux TUAC 501 ainsi que les titulaires des postes respectifs :

Présidente	Isabelle Roy	Vice-président(e) #7	Daniel Nadeau
Secrétaire-trésorier	Mathieu Poirier	Vice-président(e) #8	Sylvain Morin
Archiviste.....	Michel Tardif	Vice-président(e) #9	Patrick Auclair
Vice-président(e) #1	Serge Bell	Vice-président(e) #10.....	Patrick Boisvert
Vice-président(e) #2.....	Martin Rivard	Vice-président(e) #11.....	Louis Demers
Vice-président(e) #3.....	Jean-Pierre Vallée	Vice-président(e) #12.....	Sylvie Lambert
Vice-président(e) #4.....	Jérémie Dumouchel	Vice-président(e) #13 *	David Dubé
Vice-président(e) #5.....	Sylvie Coallier	Vice-président(e) #14 *	Marie-Eve D'Astous
Vice-président(e) #6.....	Eric Pelletier	* Postes #13 et #14 réservés exclusivement à la région de l'Abitibi	

Les positions de vice-présidents et de vice-présidentes sont désignés numériquement uniquement pour les besoins de la tenue d'une élection, s'il y a lieu, et les mises en candidature seront tenues dans l'ordre de ces positions.

Les candidatures pour tous les postes seront tenues par pétition en conformité avec les Statuts et Règlements de la section locale 501 (Article XII) et des Statuts de l'Union internationale (Article 35, Section (C) 13. a), b) et c).

ÉLECTIONS DES MEMBRES DU
CONSEIL EXÉCUTIF DES TUAC 501

La mise en candidature d'un membre à un poste exige les signatures de deux pourcent (2 %) de la moyenne mensuelle des membres actifs de la section locale, calculée selon le nombre de membres actifs pour lesquels elle verse sa taxe per capita à l'Union internationale, pour la période de douze (12) mois terminant deux (2) mois avant l'envoi de l'avis de mises en candidature aux membres, à l'exception des postes réservés exclusivement à la région de l'Abitibi.

La mise en candidature d'un membre au poste réservé exclusivement à la région de l'Abitibi exige les signatures de deux pourcent (2 %) de la moyenne mensuelle des membres actifs de la section locale dans cette région, calculée selon le nombre de membres actifs pour lesquels elle verse sa taxe per capita à l'Union internationale, pour la période de douze (12) mois terminant deux (2) mois avant l'envoi de l'avis de mises en candidature aux membres. Le nombre requis de signatures pour les mises en candidature s'établit comme suit :

Présidente	261	Vice-président(e) #7	261
Secrétaire-trésorier	261	Vice-président(e) #8.....	261
Archiviste.....	261	Vice-président(e) #9.....	261
Vice-président(e) #1	261	Vice-président(e) #10.....	261
Vice-président(e) #2.....	261	Vice-président(e) #11.....	261
Vice-président(e) #3.....	261	Vice-président(e) #12.....	261
Vice-président(e) #4.....	261	Vice-président(e) #13 Note	27
Vice-président(e) #5.....	261	Vice-président(e) #14 Note	27
Vice-président(e) #6.....	261	Note : Postes #13 et #14 réservés exclusivement à la région de l'Abitibi	

PROCÉDURE DE MISES EN CANDIDATURE

Une pochette pour les mises en candidature, incluant les formules officielles de pétitions, sera disponible pour les candidats et les candidates à un des postes électifs du 6 au 20 juillet 2026, à midi.

Pour l'obtenir, soit à Montréal ou en Abitibi, on communique avec **Mélanie Dominique, Nathalie Lemelin** ou **Rosaria Bocchini** des **TUAC 501**, qui ont été désignées par la présidente d'élection, au **514 725-9525** ou au **1 877 665-9525**, du lundi au vendredi entre 8 h à 16 h.

Ou, soit à Québec, on communique avec **Isabelle Marceau, Annie Gadbois** ou **Chantal Descarreaux** des **TUAC 501**, bureau de Québec, qui ont été désignées par la présidente d'élection, au **418 624-4737** ou au **1 888 310-8822**, du lundi au vendredi entre 8 h à 16 h.



LES MISES EN CANDIDATURE SERONT ACCEPTÉES UNIQUEMENT SUR LES FORMULES OFFICIELLES DE PÉTITIONS QUI SONT MARQUÉES DU SCEAU DE LA SECTION LOCALE 501.

Chaque pétition doit indiquer le nom du membre qui **pose** sa candidature en lettres moulées et le poste exact auquel il se présente. Une pétition peut proposer plus d'un membre, pourvu que chacun soit mis en candidature pour un poste différent et que le poste soit bien indiqué. Chaque pétition doit indiquer le nom du membre qui **propose** la candidature d'un membre, en lettre moulées avec sa signature, son numéro de téléphone au domicile et le nom de l'unité où il travaille.

ÉLIGIBILITÉ

Aucune personne ne pourra poser sa candidature ni être éligible à un poste quelconque, à moins que cette personne ne soit :

1 Un membre actif de la section locale, qui a été membre actif de la section locale ou était membre d'une autre organisation qui s'est fusionnée avec la section locale, pendant une période continue d'au moins douze (12) mois précédant immédiatement le mois au cours duquel les mises en candidature ont lieu;

OU

2 Un membre actif de la section locale, qui a été membre actif de l'Union internationale pendant une période continue d'au moins vingt-quatre (24) mois précédant immédiatement le mois au cours duquel les mises en candidature ont lieu.

Tout membre répondant aux critères d'admissibilité énoncés dans la présente section doit maintenir son statut de membre actif de façon continue afin de demeurer éligible à un poste ou de détenir un poste élu. Un membre ne peut se présenter pour plus d'un poste lors d'une élection et ne peut occuper plus d'un poste électif à la fois au sein de la section locale.

Pour être éligible à une élection, un candidat ou une candidate doit être proposé par le nombre requis de membres tel que décrit à la page 11 de cette publication.

REMISE DES FORMULAIRES DE PÉTITIONS

Les formulaires de pétitions dûment complétés doivent être reçus par la présidente d'élection pour vérification, à l'un ou l'autre des bureaux de la section locale 501 au plus tard, le 20 juillet 2026, à midi.

Région de Montréal : 4850, boulevard Métropolitain Est, Saint-Léonard (Québec) H1S 2Z7
Région Québec : 2825, boulevard Wilfrid-Hamel, Québec (Québec) G1P 2H9

Puisqu'il est obligatoire d'avoir les signatures originales, l'envoi par télécopieur, ordinateur ou toute autre forme de transmission électronique n'est pas accepté.

PROCÉDURE D'ÉLECTION

Si une élection doit être tenue, la présidente d'élection fera parvenir à chaque membre actif, à sa dernière adresse connue, un envoi contenant la liste des postes en élection, les noms des candidats ainsi que les modalités détaillées pour voter.

ANOUC COLLET, PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

RETOUR SUR LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU SYNDICALISME

Les 31 mars et 1^{er} avril derniers, j'ai eu la chance de participer à Drummondville aux **États généraux du syndicalisme**, en compagnie de plus de 500 militant(e)s provenant des principales organisations syndicales du Québec. Cette grande rencontre visait à poursuivre une réflexion essentielle : trouver ensemble des solutions pour renforcer le mouvement syndical et mieux répondre aux réalités d'aujourd'hui.

Au fil des ateliers et des échanges, plusieurs messages sont venus me chercher profondément.

D'abord, une idée simple, mais fondamentale : le syndicalisme donne de la dignité aux travailleurs et aux

travailleuses. Derrière chaque convention collective, chaque grief réglé et chaque amélioration obtenue, il y a des gens qui se tiennent debout, qui s'organisent et qui refusent d'accepter l'inacceptable.

J'en ressors aussi convaincu que nous avons tout intérêt à travailler davantage ensemble. Trop souvent, chacun mène ses batailles de son côté. Pourtant, lorsque les organisations syndicales unissent leurs forces et parlent d'une seule voix, notre impact devient beaucoup plus grand.

Un autre constat important s'est imposé à moi : il est temps de retrouver la fierté d'être syndiqué. Plusieurs gains que nous considérons aujourd'hui comme normaux

existent parce que des générations de travailleur(euse)s se sont battues avant nous. Rien n'a été donné gratuitement.

C'est pourquoi je crois profondément à l'importance de l'éducation syndicale. Trop de gens ignorent encore les victoires du passé simplement parce qu'on ne leur a jamais raconté cette histoire. Si nous voulons bâtir la relève et garder notre mouvement vivant, nous devons transmettre cette mémoire.

Je reviens donc de Drummondville motivé et inspiré. Quand les travailleurs et les travailleuses se rassemblent, se rappellent d'où ils viennent et avancent ensemble, ils sont capables de changer les choses.



REPRÉSENTANT SYNDICAL

SIMON ROUILLIER



Isabelle Roy, présidente des TUAC 501, **Jérémie Dumouchel**, délégué syndical chez Diageo, **Simon Rouillier**, représentant syndical, **Geneviève Baril**, représentante syndicale, et **Maxime Sabourin**, représentant syndical.



STÉPHANIE MÉRINEAU
REPRÉSENTANTE SYNDICALE

LE CCVTF : UNE VOIX FORTE, UN ENGAGEMENT BIEN RÉEL

Dans notre organisation, il y a des espaces qui font avancer les choses de manière concrète, même si leur travail est parfois moins visible au quotidien. Le **Comité de condition de vie et du travail des femmes (CCVTF)** fait partie de ceux-là.

Derrière ce nom, il y a surtout un groupe de militantes engagées, issues de plusieurs unités syndiquées des **TUAC 501** et des **autres sections locales**, qui se réunissent avec un objectif commun : faire progresser la place des femmes dans les milieux de travail et dans la société.

Le CCVTF, c'est d'abord un lieu de parole. Un espace où les femmes peuvent se rassembler, discuter et réfléchir ensemble aux réalités qu'elles vivent. Parce que oui, même si des avancées importantes ont été réalisées au fil des années, les inégalités persistent encore aujourd'hui. Que ce soit en matière de conditions de travail, de reconnaissance, de sécurité ou d'équilibre de vie, il reste du chemin à faire. Et c'est précisément là que le comité joue un rôle essentiel.

L'idée derrière le CCVTF est simple, mais puissante : favoriser l'empouvoirement des femmes. Au sein du comité, les femmes s'inscrivent dans une démarche concrète qui passe par l'information, le soutien et l'accès à des outils leur permettant

de mieux prendre leur place. Elles y développent leur confiance, affirment leur voix et deviennent de véritables actrices de changement dans leur milieu de travail. Ce sont des militantes engagées, capables d'influencer les décisions qui les concernent et de porter, ensemble, des voix fortes sources de progrès.

Au fil des rencontres, le comité aborde une multitude de sujets qui touchent directement la réalité des femmes. Pour enrichir les échanges, on fait souvent appel à des conférencières qui viennent partager leur expertise et leur vécu. On parle, entre autres, de violence conjugale, de féminicides, de santé mentale, de la situation financière des femmes ou encore des inégalités persistantes dans le monde du travail. Ce sont des discussions parfois difficiles, mais toujours nécessaires.

Ces moments permettent non seulement de mieux comprendre les enjeux, mais aussi de briser l'isolement. Parce que derrière chaque réalité, il y a des histoires, des vécus, des parcours différents. Et en les mettant en commun, on réalise qu'on n'est pas seules. On se reconnaît, on se soutient et, surtout, on se mobilise.

Le CCVTF, ce n'est pas seulement des discussions. C'est aussi de l'action concrète. Parmi les initiatives marquantes,

il y a notamment le traditionnel mémorial de chaussures. Ce geste symbolique, à la fois simple et puissant, vise à sensibiliser le public aux femmes victimes de violence. Chaque paire de chaussures représente une femme, une vie, une histoire. C'est un moment fort, qui rappelle l'importance de ne jamais banaliser ces réalités.

Le comité contribue également à des outils de réflexion et de veille, comme la **Trajectoire économique des femmes**. Ce type d'initiative permet de mieux documenter les inégalités et de suivre l'évolution des conditions de vie des femmes dans le temps. C'est un travail essentiel pour orienter les actions syndicales et revendiquer des améliorations concrètes.

Bien souvent, ce travail se fait dans l'ombre. Il n'y a pas toujours de grandes annonces ou de résultats spectaculaires du jour au lendemain. Mais ça ne veut pas dire que l'impact est moindre, bien au contraire. Chaque discussion, chaque action, chaque prise de parole contribue à faire avancer les choses. Un pas à la fois, le comité participe à améliorer les conditions de vie et de travail des femmes.

Et il faut le dire : le contexte actuel nous rappelle à quel point ces efforts sont

Réseau des femmes



DES VOIX
FORTES

SOURCES DE
PROGRÈS



nécessaires. Ce qui se passe ailleurs dans le monde, notamment avec les reculs sur le droit à l'avortement chez nos voisins du Sud, montre clairement que les acquis ne sont jamais garantis. Les droits des femmes peuvent être fragiles et doivent être défendus constamment.

C'est pourquoi le rôle du CCVTF demeure plus pertinent que jamais. Il permet de rester vigilantes, informées et mobilisées. Il nous rappelle aussi l'importance de la solidarité. Parce que c'est ensemble qu'on est plus fortes.

Au cœur du comité, il y a cette conviction profonde que chaque femme mérite d'être entendue. Que chaque réalité compte. Et que même celles qui n'ont pas toujours l'occasion ou les moyens de s'exprimer doivent pouvoir être représentées. Le CCVTF porte cette voix collective. Une voix forte, unie, qui refuse de rester silencieuse.

Finalement, le CCVTF, c'est bien plus qu'un comité. C'est un moteur de changement. Un lieu d'engagement, de réflexion et d'action. Et surtout, c'est la preuve que, lorsque les femmes se

rassemblent, se soutiennent et prennent la parole, elles peuvent transformer leur milieu.

Le travail est loin d'être terminé. Mais une chose est certaine : avec des militantes aussi déterminées, l'avenir continue de s'écrire avec force, solidarité et conviction.



LOI MODERNISANT LE RÉGIME DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DU TRAVAIL

La **Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail**, adoptée au Québec en 2021, apporte des changements importants dans l'organisation de la prévention en milieu de travail. Voici les dispositions qui nous concernent et qui sont entrées en vigueur en 2025.

AGENT DE LIAISON EN SST

Dans les établissements comptant 19 travailleur(euse)s ou moins, un(e) agent(e) de liaison en santé et sécurité doit être désigné(e). Cette personne agit comme intermédiaire entre les travailleur(euse)s et l'employeur afin de faciliter la communication en matière de santé et sécurité. Elle participe à l'élaboration et à l'application du plan d'action ou du programme de prévention, identifie les risques et formule des recommandations écrites. Au besoin, elle peut porter plainte à la CNESST.

L'agent(e) bénéficie d'une protection légale lui permettant d'exercer ses fonctions sans représailles ni perte de salaire. Il ou elle dispose d'un délai d'un an pour suivre une formation déterminée par la CNESST, laquelle doit être suivie sur les heures de travail.

COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ

Dans les établissements comptant 20 travailleur(euse)s ou plus pendant au moins 21 jours dans l'année, un comité de santé et de sécurité doit être formé.

Ce comité est composé de représentant(e)s des travailleur(euse)s et de l'employeur, incluant le ou la représentant(e) en santé et sécurité. Il a pour rôle de participer à la prévention en identifiant les risques, en formulant des recommandations et en proposant des actions pour améliorer les conditions de travail. Les membres doivent suivre une formation obligatoire. Ils déterminent ensemble les règles de fonctionnement, la fréquence des rencontres et le nombre de représentant(e)s des travailleur(euse)s.

En l'absence d'entente, les règles prévues par règlement s'appliquent. Le comité doit être maintenu jusqu'à la fin de l'année suivante même si le nombre de travailleur(euse)s diminue.

FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES ÉTABLISSEMENTS

Les membres du comité de santé et de sécurité, le ou la représentant(e) en santé et sécurité ainsi que l'agent(e) de liaison doivent suivre un programme de formation obligatoire pour exercer leurs fonctions. Cette formation vise à leur permettre de mieux comprendre les enjeux de prévention et d'intervenir efficacement. Le contenu et la durée des formations sont encadrés par règlement. Ces formations doivent être suivies sur les heures de travail, sans perte de salaire. Le ou la représentant(e) à la prévention est exempté(e) de cette obligation.

REPRÉSENTANT(E) EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

Dans les établissements comptant 20 travailleur(euse)s ou plus, un(e) représentant(e) en santé et sécurité doit être désigné(e) et siéger au comité. La CNESST peut également exiger la présence d'un(e) représentant(e) lorsque la situation le justifie.

Cette personne inspecte les lieux de travail, identifie les dangers, formule des recommandations, soutient les travailleur(euse)s dans l'exercice de leurs droits et participe à la mise en œuvre du programme de prévention. Elle peut également enquêter sur les accidents, accompagner les inspecteur(trice)s de la CNESST et intervenir lors de l'exercice du droit de refus. Elle dispose de 120 jours pour suivre une formation obligatoire et doit renouveler son attestation tous les deux ans. Elle peut exercer ses fonctions sans perte de salaire.

MATIÈRES DANGEREUSES ET CONTAMINANTS

Les employeurs doivent tenir à jour un registre des matières dangereuses et des contaminants présents dans l'établissement. Certains éléments doivent être transmis à la CNESST selon les exigences applicables. L'employeur doit également informer les travailleur(euse)s, le comité de santé et de sécurité, l'association accréditée ainsi

que les autorités concernées de la présence de ces matières. Cette obligation vise à assurer une meilleure surveillance des risques et à favoriser la prévention.

PLAN D'ACTION

Dans les établissements de 19 travailleur(euse)s ou moins, l'employeur doit élaborer un plan d'action en prévention, le mettre en œuvre et le réviser chaque année. Ce plan doit identifier les risques présents dans le milieu de travail, notamment les risques chimiques, biologiques, physiques, ergonomiques et psychosociaux. Il doit également prévoir les mesures de prévention, les priorités d'intervention, les échanciers, les moyens de contrôle, la surveillance des risques, les équipements de protection et les activités de formation et d'information. Une politique de prévention du harcèlement psychologique doit être incluse.

PROGRAMME DE PRÉVENTION

Dans les établissements comptant 20 travailleur(euse)s ou plus, l'employeur doit mettre en place un programme de prévention, le maintenir et le mettre à jour chaque année. Ce programme doit inclure une analyse des risques et des mesures visant à les éliminer ou à les contrôler. Il doit également prévoir la formation en santé et sécurité, la gestion des matières dangereuses, les services de premiers soins et les mécanismes de suivi. Les risques psychosociaux doivent être pris en compte. Tous les trois ans, l'employeur doit transmettre à la CNESST un document présentant les priorités d'action et le suivi des mesures mises en place.

PROGRAMME DE PRÉVENTION POUR PLUSIEURS ÉTABLISSEMENTS

Un employeur qui possède plusieurs établissements peut mettre en place un programme de prévention

commun lorsque les activités sont de même nature. Ce programme doit couvrir l'ensemble des établissements concernés et être appliqué pour une période minimale de trois ans. L'employeur doit également prévoir un comité de santé et de sécurité regroupé ainsi qu'un(e) représentant(e) en santé et sécurité. La CNESST peut exiger des programmes distincts lorsque nécessaire.

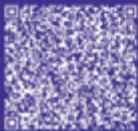
CONCLUSION

Ces modifications, en vigueur depuis le mois d'octobre 2025, s'appliquent dans les établissements et renforcent les mécanismes de prévention en santé et sécurité du travail. Elles élargissent les obligations des employeurs et structurent davantage les mesures mises en place afin de mieux protéger les travailleur(euse)s.

ASSURANCES AUTO, HABITATION
ET VÉHICULES DE LOISIRS

Membres des TUAC 501

Attendez-vous à des avantages exclusifs.



Demandez
une soumission
beneva.ca/tuac501
1 800 322-9226

Mentionnez votre numéro de groupe : 207



- rabais exclusifs sur vos assurances auto, habitation et véhicules de loisirs
- assistance routière gratuite¹
- paiement de vos primes en cas d'invalidité totale²

beneva

1. En combinant vos assurances auto et habitation | Les assurances de dommages sont souscrites par Société d'assurance Beneva inc. et distribuées par Beneva inc., agence en assurances de dommages et ses partenaires autorisés. En tout temps, seul le contrat d'assurance précise les clauses et modalités relatives à nos protections.
2. Certaines conditions, limitations ou exclusions peuvent s'appliquer. Cette garantie de prise en charge des primes vous est offerte par Beneva inc. et administrée par Société d'assurance Beneva inc. | © Beneva inc. 2026
*** Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence.

LES TUAC 501 AU 31^E CONGRÈS DU CTC

En mai dernier, une délégation des **TUAC 501** prenait part au 31^e congrès du **Congrès du travail du Canada (CTC)**, tenu à Winnipeg. Cet événement a marqué un tournant important pour le mouvement syndical canadien.

Les élections tenues dans le cadre du congrès ont confirmé la confiance des délégué(e)s pour la liste **Équipe Ensemble**, soutenue par les TUAC Canada. À sa tête, **Bea Bruske**, militante de longue date des TUAC Canada, a été réélue à la présidence du CTC et continuera ainsi de diriger le mouvement syndical canadien pour un nouveau mandat. **Lily Chang** a également été réélue au poste de secrétaire-trésorière, gage de continuité dans la gestion de l'organisation. Par ailleurs, **Siobhán Vipond** et **Marc-Édouard Joubert**, du Conseil régional FTQ Montréal Métropolitain, ont été réélus respectivement vice-présidente directrice et vice-président directeur.

Le 31^e congrès du CTC a été le plus grand congrès de son histoire, réunissant un nombre record de délégué(e)s issu(e)s de syndicats et d'organisations syndicales de tout le pays, dont une délégation forte et très visible des **TUAC Canada**. Tout au long de la semaine, les militant(e)s de notre grande organisation ont participé à des débats, des réunions de caucus et des discussions du congrès axés sur le renforcement des droits des travailleur(euse)s et la construction d'un mouvement syndical plus fort pour l'avenir.

Les délégué(e)s ont débattu et adopté des résolutions sur des enjeux clés auxquels sont confrontés les travailleur(euse)s, notamment la protection des emplois canadiens, l'amélioration de la législation du travail, la lutte contre

le coût de la vie, la promotion de l'équité et de l'inclusion, le soutien à la réconciliation avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits, ainsi que la défense des services publics.

Le Congrès du travail du Canada est la plus grande organisation syndicale du pays, représentant plus de 3 millions de travailleur(euse)s par l'intermédiaire de dizaines de syndicats nationaux et internationaux affiliés. Le prochain congrès du CTC est prévu pour 2029.



Vous connaissez des personnes qui travaillent dans un établissement non syndiqué où leurs droits ne sont pas respectés?

Dites-leur de contacter l'équipe de recrutement des **TUAC 501** en toute confidentialité. C'est la meilleure façon de protéger les conventions collectives en vigueur dans notre secteur, car les établissements non syndiqués exercent une pression à la baisse sur nos conditions de travail.

SERVICE DE RECRUTEMENT
1 877 665-9525

LE SAVIEZ-VOUS?

La Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail (projet de loi 3) est maintenant adoptée, mais pas encore en vigueur.

Comme l'ensemble du mouvement syndical, les **TUAC 501** ont des réserves importantes sur cette loi, notamment sur les lourdeurs administratives qu'elle impose et sur l'ingérence du gouvernement dans la vie interne des syndicats.

Mais une chose est certaine : votre syndicat n'a rien à cacher. Voici ce que la loi exige et ce que les TUAC 501 font déjà pour vous :

TRANSPARENCE FINANCIÈRE

Les syndicats devront produire un rapport sur l'utilisation de leurs ressources et en assurer l'accès aux membres.

➔ Votre syndicat dispose déjà de politiques claires encadrant les dépenses des dirigeant(e)s, des représentant(e)s, des délégué(e)s et des membres.

VOTE AU SCRUTIN SECRET

Les décisions importantes devront faire l'objet d'un vote.

➔ La démocratie syndicale est une pratique bien établie aux TUAC 501.

COTISATION FACULTATIVE

Certaines activités, comme la contestation de lois ou les campagnes de nature politique, devront être financées par un vote distinct des membres.

➔ Vous êtes déjà consulté(e)s et avez votre mot à dire sur les orientations de votre syndicat.

Les TUAC 501 défendent depuis toujours la transparence et la démocratie. Pas parce qu'une loi l'impose, mais parce qu'un syndicat fort ne peut représenter ses membres qu'en s'appuyant sur ces valeurs.



514-FAMILLE
1-855-505-1515

SERVICE JURIDIQUE
D'URGENCE 7 JOURS SUR 7

À vos cas par passion

Droit de la famille • Médiation • Succession
Droit collaboratif • Droit civil • Litige

OFFRE PRIVILÉGIÉE POUR LES MEMBRES DES TUAC ET LES MEMBRES DE LEUR FAMILLE

CONSULTATION JURIDIQUE DE **30 MINUTES GRATUITE**
25% DE RABAIS SUR LES TARIFS
SERVICE DE CONFÉRENCES **SANS FRAIS**

 Brunet & Associés
DROIT DE LA FAMILLE • NOTAIRE
brunetassocies.com



VOUS DÉMÉNAGEZ?



**PENSEZ-Y ET DITES-LE
 AUX TUAC 501!**

NOM - ANCIENNE ET NOUVELLE ADRESSES
 INFORMEZ-NOUS SVP
 PAR TÉLÉPHONE - COURRIEL - INTERNET

1 800 361-9744 • tuac@tuac501.org • www.tuac501.org

AVIS DE CHANGEMENT D'ADRESSE

— envoyer au 4850, boulevard Métropolitain Est, St-Léonard (Québec) H1S 2Z7 —

Nom : _____

Prénom : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Établissement : _____

Date effective du changement : _____

ANCIENNE ADRESSE

Numéro et rue : _____

Ville: _____

Code postal : _____

NOUVELLE ADRESSE

Numéro et rue : _____

Ville: _____

Code postal : _____